

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le gérant du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. HAVAS, Libraire-Boulevard, 4, Clo place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, s. 23, 44, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 39.

### BOURSE DE PARIS

DU 5 MARS	
3 0/0	59 65
4 1/2	86 90
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 05
Emprunt 1871	94 05
DU 6 MARS	
3 0/0	60 10
4 1/2	88 00
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 40
Emprunt 1871	94 40

ROUBAIX, - 6 MARS 1874

### BULLETIN DU JOUR

D'après les avis de Versailles, on s'entretient beaucoup dans les couloirs de l'Assemblée des décisions prises par la commission constitutionnelle, décisions tendant à empêcher les candidatures étrangères au département. On discute également les tendances de rapprochement qui se manifesteraient entre le centre droit et le centre gauche. Les articles de divers journaux centre droit écrits dans ce sens sont très commentés.

Mais, au moment où on parlait de rapprochement entre les deux centres, M. Christophle est venu lancer un défi au ministère au nom du centre gauche. Au début de la séance d'hier, il a déposé une demande d'interpellation sur l'attitude du cabinet devant les menaces dont l'Assemblée nationale est l'objet. Quelques personnes croient que M. Christophle veut simplement fournir à M. de Broglie une occasion de faire des avances au centre gauche. Ce qui semble extraordinaire, en tous cas, c'est que M. Christophle soit si soucieux des attaques dirigées contre l'Assemblée, alors que les républicains et M. Thiers poussent à la dissolution.

L'interpellation viendra aujourd'hui, sur la demande de M. de Broglie. Nous allons donc avoir une séance importante, et le résultat en sera attendu avec anxiété par le pays.

M. Raudot a combattu hier le renvoi à une commission spéciale de l'amendement de M. Lanel sur la révision du cadastre. Il désire que cet amendement soit discuté immédiatement, car il faut que l'Assemblée se résigne à changer et à innover si elle ne veut pas rouler dans l'abîme. Ces paroles ont produit une grande impression. M. Magne a répondu à M. Raudot; il ne croit pas qu'on puisse dire que la propriété foncière ne supporte pas sa part du fardeau résultant de la guerre. Sans condamner la proposition de M. Lanel, M. Magn en a demandé le renvoi à la commission. Ce renvoi a été prononcé.

Le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 26 du projet de la commission établissant un impôt sur les terres défrichées depuis la confection du cadastre, a été adopté par 399 voix contre 251.

Le nouveau parlement anglais a été ouvert, le 5, mais le discours de la reine ne sera pas lu avant la réélection des membres de la chambre des communes qui font partie du nouveau ministère, ou qui sont entrés dans l'administration,

à un titre quelconque, depuis les nouvelles élections. Il n'y aura pas non plus de discussion d'affaires. Les cinq ou six premières séances seront entièrement consacrées à de pures formalités, à la prestation de serment de tous les membres des communes et à la réélection du speaker. La prestation de serment qui se confond avec la vérification des pouvoirs prendra plusieurs jours à elle seule. Aussitôt que la Commission royale aura annoncé à la chambre des Lords et aux membres des communes que le Parlement est ouvert, les communes se constitueront par l'élection de leur speaker, cette formalité étant la plus urgente, attendu que c'est du speaker qu'émane l'ordre de convocation pour les élections. Or, comme il faut procéder avant tout à la réélection des membres de la nouvelle administration, il est très probable que le speaker sera élu dès la première séance. M. Brand occupait ce poste sous l'ancien ministère. On peut considérer sa réélection comme presque certaine; tous les partis semblent se prononcer en sa faveur.

Nous disons naguère que l'Espagne n'avait pas fini de nous étonner, voici qui prouve une fois de plus l'exactitude de notre dire. Le dimanche 22 février, raconte un correspondant du *Courrier de Bayonne*, les femmes de Fontarabie étaient convoquées par leur alcalde à l'hôtel-de-ville, afin de décider s'il y avait lieu de lever de nouvelles contributions. Nos dames répondirent en grand nombre à l'appel de leurs édiles, et, flattées outre mesure de l'honneur qu'on leur faisait, votèrent, avec une gravité parfaite et sans trop parler, tout ce qu'on leur demanda. Le correspondant du *Courrier* oublie de nous dire ce que faisaient les maris pendant que leurs femmes délibéraient; mais il garantit l'authenticité de son récit.

Depuis la récente entrevue de Saint-Petersbourg, il est bien peu de journaux qui n'aient pas remanié toute la carte de l'Orient. La Russie s'adjugerait Constantinople et le Bosphore. Un royaume danubien, vassal de l'empire allemand, serait créé au profit du prince Charles de Hohenzollern; l'Autriche et la Grèce auraient leur part du gâteau; enfin, pour éviter toute opposition de la France, l'Allemagne lui rendrait l'Alsace et la Lorraine. Il est inutile de signaler toutes les invraisemblances de ce projet fantastique; mais ce qui est certain, c'est que si un accord s'est établi sur la question d'Orient entre les cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Petersbourg, les puissances de l'Occident ne sont guère en état de s'opposer aux conséquences éventuelles de cette alliance. Une nouvelle guerre de Crimée pour la défense de l'empire ottoman est aujourd'hui impossible. Sauvé en 1854 par l'intervention de la France et de l'Angleterre, « l'homme malade » ne peut plus compter maintenant sur leur protection armée. L'ébranlement, pour ne pas dire plus, du vicil équilibre européen, était une suite inévitable de nos derniers revers.

### L'interpellation Christophle.

On nous écrit de Versailles :

L'affaire du *Figaro* prend des proportions inattendues; ce matin, tous les membres de la gauche et du centre gauche avaient reçu des lettres de convocation les engageant à se trouver exactement au début de la séance, aussi M. Buffet avait-il à peine pris place au fauteuil présidentiel que l'on voyait les bancs se garnir à gauche tandis qu'ils restaient vides à droite.

Au bout de quelques instants, M. Christophle s'approche du président et dépose entre ses mains une feuille de papier; M. Buffet en prend connaissance, puis se lève, agite la sonnette et annonce à la chambre que M. Christophle demande à interpellier le gouvernement sur l'usage qu'il a fait des pouvoirs dont il dispose en présence des attaques dirigées récemment contre l'Assemblée.

M. Christophle, gravissant deux degrés de la tribune, réclame la discussion immédiate; M. le duc de Broglie déclare, de sa place, qu'il n'entend répondre que demain.

La fixation de la discussion à demain est mise aux voix, et, à l'étonnement général, la gauche et le centre gauche, abandonnant leur délégué, lèvent la main avec un ensemble remarquable.

Il est vrai que plusieurs députés ont énergiquement blâmé leurs collègues, leur reprochant de n'avoir pas su profiter de leur supériorité numérique pour provoquer la discussion immédiate et pour tenter de faire passer un ordre du jour blâmant la conduite du ministère.

Demain M. Christophle développera son interpellation; tout fait supposer que la discussion sera excessivement vive; je vous signalerai les incidents de séance qui pourraient présenter quelque intérêt.

### LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 5 mars.

Voici, dans le discours que M. Emile Olivier devait lire aujourd'hui à l'Académie française, la phrase qui a été cause de incidents à la suite desquels la réception de l'ex-ministre de Napoléon III a été indéfiniment ajournée. « Inaccessibles toutefois aux aveuglements volontaires, il n'avait pas poursuivi de ses préventions le prince héritier du nom et du pouvoir de Napoléon. Plus d'une fois, il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. » Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, écrit-il dans ses *mémoires politiques*, je reconnus l'homme d'Etat le plus fort et le plus sérieux de tous ceux, sans aucune exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat. S'il avait appréhendé davantage, s'il avait éprouvé son grand cœur, son esprit formé de charme et de justice, la douceur de sa majesté paisible, s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent; s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues; s'il avait contemplé modestement pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que lui rendre justice, il l'eût aimé. »

M. de Lamartine n'avait pas plus que M.

Emile Olivier la qualité nécessaire pour apprécier la valeur d'un homme d'Etat. Les jugements portés par l'ex-ministre de Napoléon III sur les œuvres de Lamartine, indiquent clairement que M. Emile Olivier n'est pas meilleur juge en littérature qu'en politique. L'éloge des académiciens morts est devenu une sorte de cliché dans la bouche de leurs successeurs; mais M. Olivier pousse l'hyperbole au-delà de toute mesure. Il va jusqu'à dire que l'apparition des premières *méditations* de M. de Lamartine, en 1820, marque une date aussi importante dans les annales de notre esprit national que celle du *Cid*, de *Tartuffe* et de *Phèdre*.

M. Emile Olivier lous sans aucune réserve le poème de *Jocelyn*, œuvre panthéiste et pléiocyde en l'honneur du mariage des prêtres. Même absence complète de critique pour *l'histoire des Girondins*, un véritable roman malsain et dont la publication a été le préjudice de la Révolution de 1848.

Les autres œuvres historiques de M. de Lamartine ne sont que de pitoyables compilations.

Dans le portrait de l'homme politique M. Emile Olivier a cherché évidemment à se montrer lui-même sous les traits de M. de Lamartine.

En résumé l'Académie et le public n'ont pas beaucoup à regretter de n'avoir point entendu M. Emile Olivier lire son discours.

On annonce pour demain la publication de la réponse de M. Emile Augier, ce démocrate, ancien familier tout à la fois du Palais-Royal, des Tuileries et de Compiègne.

La scène qui s'est passée à l'Académie entre M. Guizot et M. Olivier a été, dit-on, bien plus violente encore que les journaux l'ont raconté.

Le bilan de la Banque de France continue à constater, dans le portefeuille, une diminution considérable, qui prouve toujours que les affaires ne reprennent pas.

Le gouvernement s'occupe de préparer un projet de loi pour l'organisation de la chambre-haute, projet qui sera substitué à celui de M. Dufaure et qui sera déposé dès que la commission des Trente aura terminé sa loi électorale.

La commission de décentralisation a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. de Chabrol sur la loi municipale.

La commission du budget a rejeté les amendements au projet d'impôt sur les successions, elle doit s'entendre avec le gouvernement pour une révision d'ensemble de la législation sur les successions.

On annonce que le ministère de l'intérieur vient d'interdire la mise en vente d'une photographie de M. le comte de Chambord entourée de MM. de Franchieu, Belcastel, de Tréville, Cornulier-Lucinière, Dezanneau, d'Aboville, Du Temple. J'ignore en quoi cette photographie a pu offenser le ministère de l'intérieur. DE SAINT-CHÉRON.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET  
Séance du jeudi 5 mars.  
La séance est ouverte à 2 h. 25.  
Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté.  
M. NOEL-PARFAY dépose un projet de loi d'intérêt local.  
M. LE PRÉSIDENT lit une demande d'interpellation adressée au ministère par M. Christophle.  
Cette demande est ainsi conçue :  
« Je demande à interpellier le ministère

sur la manière dont il a exercé ses pouvoirs en présence des attaques et des menaces dont l'Assemblée nationale a été récemment l'objet. »

Un grand bruit accueille cette demande. Voix nombreuses: A demain!

M. CHRISTOPHLE demande la discussion immédiate.

M. DE BROGLIE demande que l'interpellation soit mise à l'ordre du jour de demain.

L'Assemblée accepte cette fixation.

M. FÉRAY prend la parole pour défendre un amendement relatif à la révision cadastrale. Il demande l'urgence.

L'urgence est mise aux voix et déclarée. La proposition est renvoyée aux bureaux, qui nommeront une commission spéciale.

M. MARTIAL-DELPIT demande que les articles concernant le cadastre soient renvoyés à cette commission.

M. A. DUBOIS demande, au nom de la justice et dans l'intérêt du Trésor, que tous les terrains antérieurement incultes, qui donnent aujourd'hui un revenu, soient soumis à l'impôt le plus tôt possible.

M. DE LAVERGNE, président de la commission du budget, se prononce pour le renvoi à la commission spéciale.

M. RAUDOT appuie la proposition de M. A. Dupont.

L'orateur déclare qu'il faut établir l'égalité dans l'impôt en faisant cesser des privilèges sans raison.

Il ajoute que nous sommes arrivés à un moment suprême où il faudra se résigner à changer et à innover, si l'on ne veut pas rouler dans l'abîme. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'orateur termine en déclarant qu'il ne faut pas que l'on puisse dire que la propriété foncière n'a acquité pas au pays sa part de sacrifice.

Le ministre des finances appuie la demande de renvoi et déclare évaluer à 40 années le temps que prendra la révision cadastrale.

M. MATHIEU-BODÉ se prononce pour la combinaison adoptée par la commission.

Un scrutin s'ouvre sur le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 26 du projet de la commission concernant la mise en impôt des terres défrichées.

Cet article est adopté par 399 voix contre 251.

La séance est levée à 5 h. 50.

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée vient de perdre, devant la cour de cassation, un procès qu'elle soutenait contre la régie du timbre, et qu'il nous paraît utile de faire connaître.

Lorsque la loi du 28 août 1871, sur le timbre des quittances, a été mise en application, la Compagnie, en vue d'épargner des frais aux détenteurs de coupons de titres au porteur qui se présentaient à ses guichets, remplaça la quittance par un simple état signé du titulaire et au bas duquel l'estampille « payé » était apposée.

Ces opérations ne constituèrent assurément pas une quittance, ni rien qui fût équivalent, puisque le créancier restait étranger à l'apposition de l'estampille et qu'il se bornait à rédiger le bordereau de ses titres. La Compagnie eut donc pouvoir se dispenser d'apposer sur ces bordereaux le timbre de 10 centimes.

La régie du timbre soutenait, au contraire,

Feuilleton du *Journal de Roubaix*  
DU 7 MARS 1874.

- 19 -

## Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE

I. — (Suite)

Les prix du collège et du grand concours qu'il remporta furent des joies et des émotions aussi vives pour la mère que pour le fils; elle était plus pâle, plus tremblante, plus triomphante que lui en l'entendant nommer. Les mêmes succès avaient suivi Albert sur les bancs de l'école; il fit brillamment son droit, ses débuts au palais furent heureux; il avait devant lui une belle carrière ouverte; le passé était le garant de l'avenir: Albert devait marcher, sa mère n'en doutait pas, à la tête de notre barreau.

Ainsi élevé, on peut comprendre plus facilement le caractère du jeune homme; un défaut effaçait de réelles qualités: héritier de l'orgueil maternel, il posait trop souvent. Il prétendait mépriser beaucoup les femmes; cela est moins illogique qu'on pourrait le supposer d'abord. Celle qui lui avait donné la vie lui apparaissait comme une exception: son amour, ses soins, sa science étaient en dehors des lois ordinaires, les autres à côté d'elle lui semblaient bien petites. Cependant ce qu'il éprouvait était

singulier, quoique assez facile à comprendre; lui seul ne pouvait s'en rendre bien compte. Il avait un attrait instinctif pour tout ce qui contrastait avec sa mère, tout en l'élevant sur un piédestal d'une incommensurable hauteur.

La grâce, la faiblesse, la douceur, la modestie le séduisaient, mais il s'en défendait. Ce qu'il était, ne le devait-il pas à sa mère? et elle n'était ni gracieuse, ni faible, ni douce, ni modeste! Il ne devinait pas encore que le premier charme de la femme est de rester femme, que toute sa séduction et toute sa puissance viennent surtout de sa différence de nature avec l'homme, et que, à bien peu d'exceptions près, la virilité de celle que Dieu lui-même a condamnée à la faiblesse, inspirera peut-être l'admiration, l'étonnement, mais jamais l'amour. Ce singulier combat en lui-même, — car il protestait toujours contre l'attraction instinctive, — avait jusqu' alors préservé Albert de tout entraînement du cœur; si tout à coup Suzanne venait de le séduire, c'est que Mme Lorin étant loin, son influence n'était plus directe, la comparaison à établir entre les deux femmes ne s'était pas offerte à l'esprit du jeune homme, c'était enfin que la fille du notaire lui était apparue avec le magnétisme des contraires. Elle était en même temps forte et délicate, lente et vive, modeste et hardie dans sa naïveté, triste et enjouée, simple et spirituelle.

L'image de la jeune fille n'était pas

tellement gravée dans le cœur d'Albert qu'elle ne pût s'effacer devant le lit de sa mère mourante. Tout à son désespoir, à son anxiété, il ne songea pas un instant à Suzanne pendant les jours cruels où cette vie si chère fut menacée.

Le miracle qu'on n'osait espérer eut lieu: Mme Lorin fut sauvée. Le bonheur d'Albert est impossible à décrire; il n'était pas ingrat, il aimait sa mère, il le prouvait par les larmes de douleur et de joie qu'il versait tour à tour.

La convalescence de Mme Lorin fut longue et nécessita mille soins qui occupèrent la pensée du jeune homme. Les vacances du barreau étaient terminées, Albert dut se remettre au travail; il était entré comme secrétaire chez un de nos premiers avocats; plusieurs petites causes qu'il dut plaider successivement se présentèrent, il ne pensait plus à Suzanne; quoiqu'il l'eût affirmé à Adhémar, il n'aimait pas la fille du notaire. Il ne connaissait pas d'elle ce qui eût pu l'attacher sincèrement, les qualités morales de la simple et énergique enfant; il n'avait éprouvé qu'une séduction passagère; loin d'elle et ne subissant plus le charme, il ne voyait qu'une image effacée, et il était bien prêt à la confondre avec toutes celles qu'il regardait si dédaigneusement.

Pour que ce souvenir apparût plus vif à la mémoire d'Albert, il fallut qu'un jour Mme Lorin, reprenant tout-à-coup intérêt à la vie, le questionnât sur le

temps des vacances, ce temps passé loin d'elle.

Ce fut sur un ton enjoué, plutôt que sentimental, que le jeune homme raconta à sa mère l'histoire de Suzanne et la singulière disposition de son cœur au moment où la cruelle dépêche lui était arrivée.

« Allons, dit en souriant Mme Lorin, je suis tentée de voir dans la crise terrible que je viens de subir une main providentielle; n'allois-tu pas faire une sottise, mon pauvre Albert? T'éprendre d'une petite villageoise, gentille sans doute, intéressante et belle, j'en conviens, mais qui serait venue briser ton avenir, ce que je n'aurais pu lui pardonner! Épouser la fille d'un notaire de campagne, fière de l'apporter combien? vingt mille francs de dot, à toi qui auras un jour un nom assez célèbre pour choisir entre les plus riches et les plus nobles héritières!... »

« Je m'étais dit tout cela, ma mère: va, mon ambition est plus vieille que moi, elle a plus de vingt-cinq ans, et jusqu'à présent elle a pu dominer mon cœur qui n'a été que son très-humble servant. Rassure-toi, elle domine encore; la petite enchanteresse, qui n'est pas du tout une paysanne comme tu le prétends, est loin; aussi je ne subis plus son influence, je te suis plus aveugle, je vois comme toi la lumière de l'avenir... »

« Ecoute-moi, mon fils: tu as toute confiance en moi, n'est-il pas vrai? »

« Certes, ma mère, tu es au-dessus

de ton sexe par ta force d'âme, ton énergie, la sûreté de ton jugement; l'éducation que toi seule m'as donnée le dit assez. Je serais bien ingrat si je ne l'éprouvais, cette confiance!

« Merci, mon enfant, fit-elle en lui tendant la main, mais sans émotion. Eh bien! Albert, laisse-moi te choisir la femme à laquelle je confierai ton honneur et le soin de cet avenir qui m'apparaît si brillant. Si elle entre dans nos vues et t'excite par son amour à grandir encore, je ne serai pas jalouse d'elle, mon fils; je la voudrais d'une valeur exceptionnelle, celle qui deviendra ta compagne; la trouverai-je? je l'espère. »

« Et moi, je n'en doute pas, dit en riant le jeune homme; nous avons heureusement du temps devant nous, ma mère: je suis bien jeune encore, rien ne presse, cherche ce trésor que tu me destines, que sa rareté ne te décourage pas; les perles sont loin au fond de la mer et souvent enfermées dans une humble coquille... Ah! par exemple, mère, ajouta-t-il vivement, je t'en prie, fait qu'elle ne soit pas trop laide, cette perle incomparable, c'est-à-dire que l'enveloppe matérielle qui cache son âme ne soit pas comme la coquille dont je viens de parler. »

« Enfant! dit Mme Lorin, tu es encore bien jeune en effet, mon Albert. »

Il quitta sa mère, et rentrant dans son cabinet, il se mit à feuilleter un lourd et volumineux dossier: on venait de